

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GINASSERVIS DU JEUDI 16 MARS 2023

Le seize mars de l'an deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Ginasservis dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé PHILIBERT, Maire.

Présents : Hervé PHILIBERT, Laurent MÉAUME, Céline GIRAN, Gilles LOMBARD, Christine BOUTEILLER-MICHELESI, Jean-Paul DAUBLAIN, Fabienne REVEL, Nathalie AUDIBERT, Alin BURLE, Amandine AUGIER, Thierry PORPORAT, Sylvain LAFARGE, Fabrice MARTY, Karine MOATI, Michel MERCADAL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Émilie RIZZO donne pouvoir à Jean-Paul DAUBLAIN, Émilou RAVERA donne pouvoir à Karine MOATI, Rachid KEBAILI, Patricia LOPEZ.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Jean-Paul DAUBLAIN est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

- 1/APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2023**
- 2/VENTE AMAURY DESILLE/COMMUNE**
- 3/ ÉCHANGE MICHEL CATANIA/COMMUNE**
- 4/RAM LEÏ BELUGO : MISE A DISPOSITION DE SALLES**
- 5/ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**
- 6/PRÉSENTATION DU PROJET DE VIDÉOPROTECTION**
- 7/QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire propose de supprimer le point suivant à l'ordre du jour :

-Échange Michel Catania/Commune

Car une précédente délibération avait été prise en ce sens et de le remplacer par :

-Vente d'une partie de parcelle communale à Monsieur Jean-Paul Fraccaro

1/ COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2023

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 09 février 2023. Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Délibération N°230316D01 : ACQUISITION FONCIÈRE PAR EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune acquiert par exercice du droit de préemption le bien appartenant à Monsieur Amaury DESILLE sis Rue de Sous Ville 83560 Ginasservis, parcelle cadastrale N°AK 666 pour un montant de 15 000 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité avec 17 voix pour, le Conseil municipal approuve l'acquisition du bien appartenant à Monsieur Amaury DESILLE sis Rue de Sous Ville 83560 Ginasservis, parcelle cadastrale N°AK 666 pour un montant de 15 000 euros, telle que présentée par Monsieur le Maire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférent à cette acquisition.

3/ Délibération N° 230316D02 : VENTE PARTIE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune vende, après détachement et bornage, une partie de la parcelle cadastrale communale N°AL 612 à Monsieur Jean-Paul FRACCARO. Cette parcelle, sise Le Cabridon 83560 Ginasservis, d'une surface totale de 40 302 m² appartient à la commune et Monsieur FRACCARO a érigé une construction sur une partie de cette parcelle. Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la vente à Monsieur FRACCARO

de cette partie de 193m² au prix de 26 €/m². Tous les frais liés à cette vente (détachement et bornage inclus) sont à la charge de l'acquéreur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité avec 17 voix pour, le Conseil municipal approuve la vente d'une partie de 193 m² de la parcelle cadastrale communale N°AL 612 à Monsieur Jean-Paul FRACCARO au prix de 5 018 euros, telle que présentée par Monsieur le Maire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférent à cette vente.

4/ MISE A DISPOSITION DE SALLES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE « LEÏ BELUGO »

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de la prochaine signature d'une convention de mise à disposition de salles communales au syndicat mixte de gestion du Relais Petite Enfance Leï Belugo dans le cadre de ses ateliers. Il s'agit de la salle des mariages et de la salle de La Ruche.

5/ ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur Jean-Paul DAUBLAIN, Adjoint du Maire chargé des Finances, présente les orientations budgétaires pour 2023. Le programme d'investissement est synthétisé comme suit :

SUBVENTIONS A RECEVOIR EN 2023 SUR RÉALISATIONS 2022					331 492,52 €
AFFECTATION RÉSULTAT NET 2022 A L'INVESTISSEMENT					118 540,42 €
TOTAL CAPACITÉ INVESTISSEMENT					450 032,94 €
PROJETS	MONTANT DÉPENSES	FINANCEURS	MONTANT SUBVENTION	RESTE A CHARGE	SOLDE
ETUDE	2 000,00 €	RESTE A REALISER		0,00 €	0,00 €
CAMPAS	30 000,00 €	RESTE A REALISER		0,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT ANCIENNE DECHARGE	200 000,00 €	RESTE A REALISER		0,00 €	0,00 €
ETUDE AMIANTE ANCIENNE DECHARGE	60 000,00 €	DEPARTEMENT 2022	122 820,00 €	62 820,00 €	62 820,00 €
ETUDE MAISON MEDICALE	18 000,00 €	RESTE A REALISER		0,00 €	62 820,00 €
COMPLEMENT ÉTUDE MAISON MEDICALE	40 000,00 €			-40 000,00 €	22 820,00 €
PHOTOVOLTAIQUE ÉCOLE	80 000,00 €	DSIL	39 200,00 €	-40 800,00 €	-17 980,00 €
ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES PHOTOV. ÉCOLE	20 000,00 €			-20 000,00 €	-37 980,00 €
INFORMATIQUE	10 000,00 €			-10 000,00 €	-47 980,00 €
APPARTEMENT ÉCOLE	220 000,00 €	CAF	110 000,00 €	-110 000,00 €	-157 980,00 €
TABLES CHAISES ÉCOLE	7 000,00 €			-7 000,00 €	-164 980,00 €
PARKING SOUS LES HORTS	100 000,00 €			-100 000,00 €	-264 980,00 €
GOUDRON PAV SAINT JEAN	5 000,00 €			-5 000,00 €	-269 980,00 €
ÉTUDES AMÉNAG. PLACE	50 000,00 €			-50 000,00 €	-319 980,00 €
VIDÉO PROTECTION	100 000,00 €	FIPD	10 000,00 €		-319 980,00 €
		REGION SUD	40 000,00 €	-50 000,00 €	-369 980,00 €

PROJETS	MONTANT DÉPENSES	FINANCEURS	MONTANT SUBVENTION	RESTE A CHARGE	SOLDE
PORTE EGLISE	15 000,00 €	REGION SUD	4 500,00 €	-10 500,00 €	-380 480,00 €
PANNEAUX VILLAGE	6 500,00 €			-6 500,00 €	-386 980,00 €
PAV LA RUCHE	15 000,00 €			-15 000,00 €	-401 980,00 €
MODIFICATION PLU	15 000,00 €			-15 000,00 €	-416 980,00 €
CLOTURE PORTAIL PLATEFORME ST	10 000,00 €			-10 000,00 €	-426 980,00 €
RIDEAUX	2 400,00 €			-2 400,00 €	-429 380,00 €
ACQUISITION REMISE SOUS VILLE	17 000,00 €			-17 000,00 €	-446 380,00 €
DÉPENSES IMPRÉVUES	3 652,94 €			-3 652,94 €	-450 032,94 €

6/ PRÉSENTATION DU PROJET DE VIDÉOPROTECTION

Le projet de vidéo protection est présenté par Amandine Augier, Fabienne Revel, Nathalie Audibert, Christine Bouteiller Michelesi, Jean-Paul Daublain et Thierry Porporat qui ont reçu 5 sociétés, après visite sur site, ont transmis leur chiffrage :

- **Société VSENS** représentée par M. TOLLE Thierry
- **Société LEASE PROTECT** représentée par M. KNAFO Laurent
- **Société I-VIZION** représentée par Mme LOUIS-BALDERAS Cristina
- **Société EIFFAGE** représentée par M. GOMEZ Jonathan
- **Société GINELEC SARL PAPILLON** représentée par M. TARTIERE et M. Roger SABOT

Il est envisagé d'installer les caméras aux points suivants :

- ▶ **Aux entrées du village :**
 - Rond-point de Vinon
 - Rond-point de Cabridon
 - Route de Rians
 - Route de Saint Paul
 - Angle de la Rue des écoles
- ▶ **Aux points sensibles :**
 - La Gare Routière
 - La piscine et le stade
 - La place du village et la mairie
 - l'école et le parking
- ▶ **Aux points d'apports volontaires suivants (collecte)**
 - Stade
 - Place du village

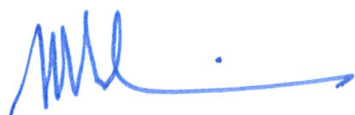
7/ QUESTIONS DIVERSES

- Proposition de nouvelles commissions à valider en prochaine séance.
- Projet de création d'un conseil municipal Jeunes.
- Demande en cours de devis pour poteaux incendie.
- Distribution aux administrés concernés d'un courrier d'information sur les obligations légales de débroussaillage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul DAUBLAIN



Le Maire

Hervé PHILIBERT

